

## Le peuple n'est pas une addition de clientèles

La veille des votations, à la radio suisse romande, un débat sur le paquet fiscal. Pierre-Yves Maillard, conseiller national vaudois socialiste, et Wilhelm Schnyder, conseiller d'Etat valaisan (PDC), conservateur, défendaient le refus du projet. Mais l'intérêt de la discussion, c'est que leurs arguments étaient interchangeables; il n'y avait pas un refus de droite s'ajoutant à un refus de gauche. Il y avait une analyse commune. C'est le conservateur qui soulignait que les déductions pour la famille ne touchaient en fait qu'une minorité de familles aisées valaisannes; les autres, la grande majorité, n'étaient pas concernées. L'intervention des magistrats cantonaux a donc été décisive; pas seulement parce qu'ils ont mis en jeu leur autorité de proximité, mais parce qu'ils confortaient la critique de la gauche. Avec un autre regard, ils l'objectivaient. Les slogans traditionnels, style *economiesuisse*, sont du coup apparus pour ce qu'ils étaient, propagande. Désamorçés par la conjonction inédite des cantons et de la gauche qui sonnait vrai.

La démocratie directe exige des projets équilibrés. C'est la raison d'être des consultations qui sont une exigence constitutionnelle. Il appartient ensuite au Conseil fédéral de trouver le bon dosage, le compromis judicieux, comme l'enseigne notre histoire politique (voir page 2, *A trop tirer sur la corde*). Or, avant et après les élections, la droite du Parlement, celle qui a élu Hans-Rudolf Merz, a perdu le sens de la mesure. Elle s'est crue maîtresse à bord. Elle a pensé qu'on pouvait décider «entre soi». Pour l'AVS et le paquet fiscal, elle a faussé les projets gouvernementaux. Elle a cru satisfaire

des clientèles. Le peuple n'a pas aimé. Le peuple n'est pas une addition de clientèles. L'erreur, notamment celle du Parti radical, fut d'interpréter les succès de l'UDC comme une poussée du néo-libéralisme. Certes l'UDC à toute occasion affiche son anti-étatisme, sauf dans le secteur agricole. Mais il y a maldonne sur l'origine de ses succès. Ils sont dus d'abord à ses positions contre l'Europe, contre les immigrants. Fondamentalement, son électorat est conservateur; si la majorité de droite du Parlement le croit néo-libéral, elle est en porte-à-faux.

Quel compromis à partir de ce triple non? Fiscalement, il faut choisir résolument l'imposition individuelle du couple et pour cela vaincre la résistance de l'administration. Cela prendra du temps. Dans l'immédiat, la politique de la famille peut se concentrer sur le soutien aux enfants. Les possibilités sont nombreuses: déductions en francs sur le bordereau, ou allocations familiales élevées, ou prise en charge des primes d'assurance maladie. Pour l'AVS, un retour au compromis antérieur est peut-être possible: retraite flexible contre retraite à 65 ans pour tous.

Le point sensible demeure la TVA. La droite économique et politique y demeure farouchement opposée; l'extrême-gauche la combat et met sous pression un Parti socialiste peu motivé. Or elle demeure indispensable au financement de la politique sociale; de surcroît nous aurons peut-être un jour à nous aligner sur les minima européens. Au-delà du problème immédiat de l'AI, c'est un thème central qui exige des partis gouvernementaux discussion et positionnement. AG

### Dans ce numéro

Le système politique suisse n'est pas compatible avec le populisme.

*Lire en page 2*

La loi fribourgeoise sur l'électricité suscite le débat.

*Lire en page 3*

La presse régionale doit être au cœur de la vie politique.

*Lire en page 4 et 5*

La vidéosurveillance entre sécurité et liberté individuelles.

*Lire Forum en page 6*

Les souvenirs d'un camarade de classe par Anne Rivier

*Lire en page 8*

# A trop tirer sur la corde....

**La gauche utilise davantage le référendum pour contrer la droite qui méprise volontiers la recherche du compromis.**

Les radicaux, créateurs de la Suisse moderne, comprennent assez vite le tarif: alors même qu'ils occupent les sept sièges du Conseil fédéral et détiennent la majorité au parlement dès 1848, ils ne peuvent imposer sans autre leur politique.

Le référendum obligatoire d'abord, puis le référendum facultatif dès 1874 freinent sérieusement leurs ambitions réformatrices et centralisatrices. Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les conservateurs font désavouer par le peuple plusieurs projets législatifs importants. La votation, obligatoire ou facultative, plane comme une menace. Pour

éviter l'échec populaire, les décideurs perdent progressivement de leur arrogance pour s'ouvrir aux solutions de compromis, qui n'est pas vertu helvétique mais tout simplement nécessité. Se développe alors la pratique de la consultation préparlementaire qui va prendre toute son ampleur après 1945. Parallèlement le radicalisme dominant fait une petite place au gouvernement à l'ennemi conservateur (1891), puis deux places (1919), jusqu'à la célèbre formule magique (1959) qui permet d'associer les principales forces politiques à l'exercice du pouvoir.

Le référendum, parce qu'il ramène au statu quo en cas de ver-

dict populaire négatif, est une arme plus propice aux conservateurs qu'à la gauche. Il faut des projets clairement réactionnaires pour que cette dernière y recourt; ou alors la crainte qu'une réforme minimale bloque pour longtemps un progrès plus substantiel.

Or depuis le milieu des années huitante, le nombre des référendums de gauche a augmenté. Ce phénomène indique que la droite, majoritaire au parlement, tend à négliger la recherche de compromis, remettant même en cause les solutions proposées par le Conseil fédéral. Mais jusqu'à récemment, la gauche a peiné à

convaincre une majorité populaire de la suivre dans son refus. La situation est probablement en train de changer. Pour avoir ficelé des projets trop peu équilibrés, la droite parlementaire a essuyé des échecs populaires cinglants: en février de cette année, le contre-projet Avanti et le nouveau bail à loyer, ce dimanche le paquet fiscal et la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS.

Les partis du centre droit, sensibles aux sirènes de l'UDC, comprendront-ils que la politique franchement bourgeoise revendiquée par les populistes n'est pas compatible, dans certains domaines, avec la logique du système politique suisse? *jd*

## Droit de recours

### Faire respecter la loi

L'Association Transport Environnement (ATE) fête ses 25 ans ce week-end. Ces membres se réunissent également pour discuter de son attitude controversée vis-à-vis de certains grands projets en Suisse allemande. Accusée d'être une mafia verte par la *Weltwoche* (mars 2004), l'ATE cherche les moyens de contrer l'image de «frein aux projets» ainsi colportée. Alors, criminelle et illégale l'ATE? Les tribunaux viennent pourtant de lui donner encore une fois raison dans deux affaires similaires.

Dans le premier cas, à Rümliang dans la Glatttatal zurichoise, une entreprise a obtenu en 1998 une autorisation de construire pour une surface commerciale de 8 000 mètres carrés. Bien que le nombre de places de parking reste inchangé, une étude d'impact sur l'environnement (EIE) est obligatoire pour tout projet dépassant les 5 000 mètres carrés. Comme cette étude n'a pas

été demandée par les autorités, le recours de l'ATE est parfaitement justifié. Cependant lorsque l'association réagit le projet est déjà réalisé. Elle intervient bien après les vingt jours réglementaires. Ce n'est qu'en 2000, lors d'un nouveau projet d'extension de la même entreprise qu'elle découvre cette irrégularité et fait recours. Le tribunal lui donne entièrement raison car la description du projet, sans mention de la superficie ni du nombre de places induisait en erreur. Dès lors, même si l'obtention du permis de construire n'est pas remise en question, une EIE devra être effectuée.

Dans le deuxième cas, toujours dans le canton de Zurich, le magasin de meubles Schubige, implanté depuis de nombreuses années dans la Glatttatal à Schwamendingen, ouvre 6 000 mètres carrés de nouvelles surfaces commerciales. De nouveau, l'ATE intervient pour exiger une étude d'impact

conformément à une ordonnance fédérale de 1988. De nouveau, les travaux sont achevés lorsqu'elle fait recours. L'administration justifie l'absence d'EIE par le trafic moindre qu'engendrerait un magasin de meubles en comparaison avec un centre commercial. Le tribunal administratif n'a pas retenu cette distinction qui ne repose sur aucune base légale. L'ATE a raison, une EIE s'imposait.

Dans les deux cas, nul ne sait si les résultats des EIE mettront en cause les projets. Mais il est bon de rappeler que les études d'impact, assimilées à des tracasseries administratives supplémentaires, sont imposées par la loi. Alors que les communes de la Glatttatal se targuent de vouloir lutter contre les problèmes de trafic liés à un développement incontrôlé et anarchique des surfaces commerciales, il ne sera jamais trop tard pour leur faire respecter certaines normes et exigences environnementales. *cf*

# La riposte fribourgeoise

**Suffira-t-il aux cantons d'adopter des lois instituant le monopole de la distribution d'électricité sur leur territoire pour faire barrage à la libéralisation du marché ? Le cas fribourgeois suscite les avis divergents de Jean-Daniel Delley et Jean Christophe Schwaab.**

L'été dernier, le Tribunal fédéral a reconnu à un fournisseur d'électricité le droit d'emprunter le réseau d'une société régionale pour approvisionner un client de cette région. En l'occurrence, Migros voulait passer un contrat de livraison pour plusieurs de ses établissements fribourgeois avec la société Watt. Les Entreprises électriques fribourgeoises (EEF), détentrice d'un monopole de fait, s'y sont opposées, d'où le recours de Migros/Watt. Dans l'intervalle, les EEF ont fait une offre intéressante à Migros qui a renoncé à faire appel à un fournisseur extérieur. Dans leur arrêt, les juges rappellent que la loi sur les cartels s'applique également aux entreprises publiques. Certes cette loi prévoit des exceptions, notamment lorsque des prescriptions excluent de la concurrence certains biens et services. Or les juges ont constaté l'absence d'une base légale cantonale justifiant une exception à la concurrence dans la

fourniture d'électricité. C'est pourquoi le Grand Conseil a rapidement adopté une loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE) destinée à garantir les monopoles publics des distributeurs cantonaux d'électricité. Entrée en vigueur le 1er novembre 2003, la LAEE divise le canton en six «aires de dessertes», correspondant aux monopoles de fait des entreprises électriques actuellement actives sur le territoire cantonal. A l'intérieur de ces aires de dessertes, les entreprises qui se voient attribuer un monopole ont l'obligation d'approvisionner tous les consommateurs finaux. Cette obligation doit garantir le service public. La loi indique que les différences de prix entre les différentes aires ne doivent pas être excessives. Le message indique qu'un prix supérieur de 25% à la moyenne cantonale serait considéré comme trop élevé.

## Une réglementation pour le meilleur prix

Les Fribourgeois ont-ils vraiment trouvé la parade à la libéralisation sauvage du marché de l'électricité? Rien n'est moins sûr. Certes ils disposent maintenant d'une base légale explicite, comme l'exige la loi sur les cartels. Mais dans son arrêt Migros/Watt, le Tribunal fédéral rappelle - en guise d'avertissement - qu'un nouveau monopole, cantonal ou communal n'est licite que s'il est justifié par un intérêt public et proportionné au but visé. Si les juges n'examinent pas la loi fribourgeoise à la lumière de ces justifications - ils n'avaient pas à trancher cette question - on sent pourtant leurs réticences.

Au fond, c'est la définition du service public qui est en jeu, une définition qui ne ressortit ni à la science économique ni au droit mais qui relève d'un choix politique. Si l'on postule que tous les biens essentiels doivent être fournis par un service public étatique, alors le monopole de la distribution électrique s'impose. Si par contre, on estime que seules les défaillances du marché justifient une intervention publique, la décision fribourgeoise se révèle dispropor-

tionnée: le fait que les EEF aient proposé des tarifs plus avantageux à Migros sous la pression de l'offre de Watt montre bien que, dans ce cas, le monopole ne constitue pas la solution optimale.

La précipitation du législateur fribourgeois traduit plutôt la volonté de protéger les intérêts économiques des EEF - société anonyme majoritairement contrôlée par l'Etat - que de défendre un intérêt public dont les contours manquent pour le moins de netteté. Plutôt que d'intérêt public, c'est d'intérêts financiers qu'il s'agit. A Fribourg comme à Lausanne et ailleurs, les pouvoirs publics bénéficient année après année de l'apport financier non négligeable de leurs entreprises d'électricité; on comprend qu'ils tiennent à conserver cette rente de situation, quand bien même le monopole permet de fixer des tarifs qui s'apparentent plus à un impôt qu'au juste prix d'une prestation.

Il est donc temps que la Confédération réglemente un marché qui assure tout à la fois la sécurité et la qualité de l'approvisionnement électrique, et ce au meilleur prix. *jd*

## Maintenir les monopoles cantonaux : le moindre mal

Le transport du courant électrique se joue des frontières cantonales et nationales. Il peut certes paraître absurde de vouloir ériger des barrières artificielles en renforçant légalement les monopoles des entreprises électriques cantonales. Cette entrave administrative est néanmoins nécessaire: alors que les signes d'une libéralisation sauvage de l'approvisionnement en énergie se multiplient, le renforcement ou la mise en place de monopoles constituent un moindre mal. Une ouverture du marché sans contrôle serait certes évitable par la mise en place d'une société nationale possédant et gérant les réseaux. Malheureusement, malgré le soutien de la commission d'experts chargée de repenser la loi sur le marché de l'électricité, ce projet n'est pas en voie d'aboutir de façon satisfaisante. L'indépendance d'une telle société de contrôle des réseaux est d'une part loin d'être garantie, car elle devrait, selon cette commission, être régie par le droit privé. D'autre part, un tel projet nécessiterait un nombre incalculable d'indemnisations, ce qui com-

promet sa mise en place dans un délai suffisamment court. La mise en vente du colossal réseau d'ATEL (voir DP n° 1601) par l'UBS ajoute encore à l'incertitude. Puisqu'elle peut à tout moment décider de vendre ATEL, notamment à un producteur étranger, l'UBS détient un moyen de pression énorme et l'on craint qu'elle ne se mette à dicter des pans entiers de la future loi. En l'absence de régulation nationale, les monopoles cantonaux sont un moyen efficace de calmer le jeu et doivent donc être renforcés.

Ces monopoles cantonaux doivent toutefois garantir la transparence des prix du courant électrique, afin que l'opacité actuelle, indigne d'un service public (voir DP n° 1601), ne puisse perdurer. La nouvelle loi fribourgeoise, qui interdit les différences de prix excessives, est à cet égard exemplaire.

La Confédération doit néanmoins poursuivre ses efforts visant à promulguer une loi régulatrice. Les monopoles garantis par des lois cantonales ne doivent donc rester qu'une solution transitoire. Ils n'en demeurent pas moins une solution. *jcs*

# De l'Atlantique à l'Oural en passant par Lausanne

**Un grand journal cantonal, à l'image de *24heures*, est appelé à remplir un rôle de service public, au cœur de la vie politique sans négliger les impératifs commerciaux qui lui assurent son existence et son indépendance.**

Le bilan d'Edipresse, c'est à la fois la locale et l'internationale. Avec 129 publications, l'éditeur vaudois est présent dans neuf pays, du Portugal à la Russie où il vient de faire son entrée. La part de l'étranger dans son chiffre d'affaire se monte à 38%. Mais le camp de base vaudois, d'où partent ces lointaines exportations de savoir-faire, n'est pas en ordre de marche; l'intégration des titres Corbaz, *La Presse Nord Vaudois* et *La Presse Riviera Chablais*, prend du retard. Nul doute qu'elle est examinée d'abord en fonction des intérêts commerciaux du groupe. Mais la question est politique aussi, touchant à la structure du canton, au rôle de *24heures* comme journal vaudois dominant. Les choix qui seront faits sont aussi importants que, par exemple, le redécoupage des districts. La décision sera privée mais le débat mérite d'être public.

## Une évolution

Les grands journaux cantonaux étaient tous, il y a un demi-siècle, liés par des nœuds plus ou moins serrés au parti majoritaire. Les radicaux vaudois avaient leurs entrées dans *24heures* et veillaient à ce que le produit soit radical-compatible. L'ancien syndic de Lausanne, Georges-André Chevallaz, avait droit exclusivement à une chro-

nique hebdomadaire. Yvette Jaggi n'eut pas la même faveur et fut plutôt l'objet d'une campagne de dénigrement, sous le règne, il est vrai, d'un rédacteur en chef éphémère. Une anecdote encore. Je participais tous les quinze jours, en alternance avec un représentant patronal, à une tribune d'invités. Aussitôt après mon élection, le Conseil d'Etat décida que ses membres



n'étaient pas autorisés à s'exprimer ailleurs que dans les organes de leur parti! (Aujourd'hui où les conseillers d'Etat se répandent volontiers, il faudrait plutôt exiger qu'ils s'expriment personnellement et ne signent pas le papier de leur conseiller en communication.) Donc les invités de deux ont passé à plusieurs. Maintenant la polyphonie est complète; tous les courants de pensée s'expriment; le Parti radical ne tient plus le canton. Dans la même période d'ouverture, Jean-Marie Vodoz, rédacteur en chef, développa le courrier des lecteurs, non sans protestations. C'était, disaient les détracteurs, donner un porte-voix au populisme, car la Suisse connaissait, virulente, sa première poussée de xénopho-

bie que concrétisaient les initiatives Schwarzenbach. Enfin la rédaction s'engage avant chaque votation par un éditorial. Le choix se fait, nous dit-on, après discussion et votation, selon une procédure interne qui n'a jamais été rendue publique. Aujourd'hui, les mots d'ordre donnés ne révèlent aucune inféodation. L'ouverture est donc incontestable mais on ne peut en conclure que la politique y trouve son compte.

## La peau de chagrin

La presse est un produit commercial. C'est à la fois sa servitude et la condition de son indépendance politique. Il faut faire lire, vendre, attirer les annonceurs et ne pas leur déplaire; à ce prix-là (élevé) le journal peut ne pas être une courroie de transmission du pouvoir.

Aujourd'hui la concurrence est vive. Non seulement entre journaux (parfois tenus par le même groupe), mais aussi entre médias, presse, radio, TV. Or l'éditeur ne quitte pas des yeux l'audimat. Et les sondages révèlent que la politique institutionnelle n'intéresse pas prioritairement les lecteurs. Elle est située, dans l'échelle des intérêts, après les faits divers, après le sport, après la locale. Faut-il alors faire boire de force un lecteur qui n'a pas soif?

Mais si le lecteur n'a pas d'autre source d'information, un événement qui n'est pas relaté n'existe pas. Pour l'opinion publique, un débat au Grand Conseil n'a eu lieu que s'il est

rapporté. Or, dans *24heures*, le compte rendu des travaux parlementaires est très sélectif, en-deça de ce que fait la presse allemande comparable. Certes toute intervention ne mérite pas de passer à la postérité; les députés eux-mêmes par leur inattention et leur absentéisme trient dans l'ordre du jour. Mais le journaliste ne trie pas, il gomme ou fait exister.

Le corollaire, c'est l'intérêt prioritaire donné aux scoops, aux affaires (importantes ou gonflées), à la personnalisation, aux acteurs politiques portés à la une en photographies grand format. C'est la politique de l'affichette qui, elle, se vend bien. Le risque de cette pratique est double: celui du parti pris dans le choix des cibles, celui plus général de contribuer au discrédit de la politique, par grossissement des échecs ou des fautes.

L'arbitraire du choix de la cible, l'ancienne conseillère d'Etat vaudoise Francine Jeanprêtre en fit l'expérience amère. A la veille des élections, elle fut soumise avec les autres candidats à un test psychologique organisé par *24heures* sur une pleine page. Que révèle la manière de s'habiller? Elle fut épinglée comme chichiteuse. De surcroît, le portrait rédactionnel qui fut tiré d'elle comme candidate était truffé de propos rapportés, lâchement anonymes. Et quand, dans son discours d'adieu, elle s'en plaignit en deux courtes phrases,

suite à la page 5

# Le peuple a-t-il encore son mot à dire?

**La réforme de l'administration réclamée à droite et à gauche n'a rien à gagner de la démagogie. Pas plus que les revendications légitimes de la fonction publique quand elles discréditent les institutions.**

L'ampleur du mouvement de grève de la fonction publique genevoise exprime plus que la défense des salaires et de son statut. Elle traduit un mécontentement réel face à des conditions de travail plus difficiles, en particulier dans l'enseignement primaire, le secteur de la santé et au sein de la police.

Peut-on pour autant parler de démantèlement de l'État social, selon le dictionnaire «abattre», «démolir», «raser», de «fin de l'État»? Cet abus de langage doit beaucoup à l'arrogance et - osons le mot - l'imbécillité de l'Entente bourgeoise, qui stigmatise sans nuance l'inefficacité de l'administration et exige un rétablissement brutal de l'équilibre budgétaire, sans pour autant oser désigner les économies prioritaires. En somme l'Entente a brandi le chiffon rouge et le Cartel intersyndical du personnel de l'État s'est précipité tête baissée.

Personne ne peut de bonne foi nier la nécessité de réformer l'administration genevoise: de nombreuses études, et nos expériences personnelles, confirment cette nécessité. Mais cette réforme ne passe pas d'abord par l'introduction du salaire au mérite, comme le suggère un projet de loi de l'Entente, un mode de rémunéra-

tion qui a depuis longtemps montré ses limites. A l'inverse le rejet légitime du salaire au mérite ne justifie pas le veto mis par le Cartel à toute discussion sur le statut du personnel. Pas plus que ses exigences maximalistes de retrait du plan financier quadriennal, du projet de réforme de l'administration, du projet de frein à l'endettement émanant du Conseil d'État et du projet de loi sur le personnel déposé par la droite. A quoi il faut ajouter la revendication d'un budget maintenant les mécanismes salariaux, augmentant les subventions et prévoyant 200 nouveaux postes.

## Inculture politique

Mais au-delà du contenu de ces revendications, c'est la méthode qui devrait retenir notre attention. Si les fonctionnaires sont légitimés à défendre leurs conditions de travail et leurs salaires, rien ne les autorise à exiger le retrait de projets du gouvernement ou de députés. Le Grand Conseil et le Conseil d'État sont élus par le peuple; tous deux disposent du droit d'initiative législative et le parlement est le lieu pour débattre de ces projets et les adopter le cas échéant. Si le Cartel s'estime lésé, il peut recou-

rir au référendum; s'il croit nécessaire d'accroître les moyens financiers de l'État, il dispose de l'initiative populaire. On rétorquera qu'il s'agit là d'un point de vue trop formel. Si elles ne sont pas suffisantes à faire vivre la démocratie, les formes en sont une condition indispensable. Comme d'ailleurs le respect des fonctions et des personnes, quelle que soit l'intensité des désaccords - lors des manifestations, on a entendu des propos indignes d'une organisation syndicale. A l'évidence, le Cartel ignore le souverain et cherche à isoler un Conseil d'État affaibli auquel il pense pouvoir arracher des concessions.

Ces dernières années, l'UDC a donné l'exemple d'une inculture politique qui mêle déconsidération des adversaires et des institutions et confond démocratie et démagogie. Il serait regrettable et dangereux que la gauche et les organisations de la fonction publique suivent cet exemple.

A gauche comme à droite, des voix se feront-elles entendre pour ouvrir une négociation sur le redressement des finances publiques et la réforme de l'État dont Genève a un urgent besoin?

jd

## Médias et politique (suite)

elle fut accusée de s'en prendre à la presse et sermonnée comme telle. Il ne faut jamais dire: «c'est la faute au média». Contre-pouvoir, c'est lui qui pose les questions.

L'enjeu pour un journal monopolisant ou dominant, ce n'est pas l'engagement éditorial de la rédaction. Sa liberté de jugement, assumée et signée, doit être totale. Ce qui est en question, c'est la répartition des rubriques, le choix de ce que l'on fera exister médiatiquement, l'arbitraire des cibles, la primauté du scoop.

### Le pilier public

Ce débat n'est pas théorique puisque Edipresse doit décider de l'intégration de journaux régionaux (les titres Corbaz) et, en fonction de ce choix, du rôle de *24heures*.

L'intérêt cantonal serait de renforcer le journal qui couvre l'entier du canton. C'est un facteur important d'unité, de cohésion, d'intégration. Le signe incontestable qu'un journal remplit cette fonction communautaire, c'est qu'il détient «la page des morts», c'est-à-dire les avis de décès. Il hérite un rôle

qui était celui de pilier public. Ce monopole de fait, hautement rentable, implique aussi des obligations de service public: être un pilier public des temps modernes.

Dans le cahier des prestations d'un grand journal cantonal, devrait figurer une place renforcée faite à la vie politique. Pas seulement celle des parlements cantonaux et communaux. La gestion des affaires publiques est faite d'activités multiples, diverses, véritable tissu social. Il faut en rendre compte pour équilibrer la chas-

se au scoop. Remettre la politique dans son contexte!

Ce choix, entre autre, figuretrait dans une charte rédactionnelle, rendue publique. Le médiateur, dont la nomination devrait résulter d'une procédure connue des lecteurs, aurait à en être le garant.

Mais l'éditeur, objectera-t-on, raisonne d'abord en commercial. L'intérêt commercial toutefois, ce n'est pas de faire un *Matin* du soir! D'où l'importance du débat public (mais dans quelle presse l'ouvrir?) sur la vocation d'un grand journal cantonal.

ag

# Vidéosurveillance: la sécurité contre les libertés individuelles?

Francisco Klauser, assistant - Jean Ruegg, professeur  
Géographie humaine, Université de Fribourg

**De la gare à l'université, de l'aéroport aux trottoirs, de nombreuses caméras de surveillance fleurissent de nos jours sans grand bruit ni tapage. Légitimé par l'augmentation des incivilités urbaines et l'accroissement du sentiment d'insécurité, le recours à la caméra met également en question la protection de la sphère privée des surveillés.**

**A** lors que les CFF annoncent une diminution d'environ 80% des actes de vandalisme et des incivilités dans les trains régionaux Lausanne-Genève équipés de caméras, nous ignorons très largement l'avis de l'opinion publique. Comment évalue-t-elle l'effet de la vidéosurveillance sur le sentiment d'insécurité et sur l'usage des espaces publics? C'est pourquoi une première enquête systématique a été réalisée auprès de 487 habitants de la ville d'Olten, une commune de 17 000 habitants environ. Elle est connue pour abriter une scène importante de la prostitution que les autorités communales ont placée sous vidéosurveillance depuis 2001.

## Des citoyens moyennement convaincus

La vidéosurveillance n'est demandée ni par tout le monde, ni à tous les endroits. Les personnes interrogées sont davantage critiques à l'égard des projets privés que des projets publics (la majeure partie des caméras installées dans des endroits publics dépend d'institutions privées). Les deux tiers sont ainsi d'avis que la vidéosurveillance privée des trottoirs et des rues devrait être évitée, tandis qu'une large majorité approuve les initiatives menées par les acteurs publics. L'approbation est plutôt tacite. Si elles pouvaient librement choisir, quatre personnes sur cinq préféreraient une présence renforcée des agents de police.

La vidéosurveillance est plus facilement acceptée dans les espaces perçus comme anonymes et dangereux que dans les espaces «personnalisés» que sont les lieux de vie (quartier d'habitation, lieu de travail, etc.). Avec l'âge, la bienveillance à l'égard de la vidéosurveillance augmente. Par exemple, seulement 8,5% des personnes ayant plus de 54 ans sont dérangées par des caméras visant les parcs publics, tandis que la proportion passe à plus de 27% pour ceux qui ont entre 37 et 53 ans.

## La vidéosurveillance ne séduit pas le secteur public

Sur la base du chiffre d'affaires des entreprises spécialisées dans le domaine de la vidéosurveillance, il est possible d'estimer à environ 40 000 les caméras braquées sur des espaces publics en Suisse (soit une caméra pour 180 habitants environ). Ce chiffre peut paraître énorme, il est pourtant très largement en deçà du cas anglais où l'on compte une caméra pour quatorze habitants!

En Suisse, les pouvoirs publics introduisent la vidéosurveillance avec circonspection. Rappelons par exemple que, malgré l'approbation au début de l'année 2003 par le législatif de la ville de Zurich, la police a finalement renoncé à installer des caméras sur la Langstrasse estimant que la base légale était insuffisante.

L'opportunité de recourir ou non à la vidéosurveillance incite les pouvoirs publics à redéfinir l'ensemble de leur concept de sécurité. Et souvent, ils finissent par l'élargir et à combiner plusieurs mesures complémentaires pour réduire les incivilités et améliorer la sécurité. Ainsi, la stratégie de sécurité des CFF, adoptée par le conseil d'administration en juillet 2003, cherche explicitement à renforcer des partenariats publics-privés. Sur certaines lignes «à difficulté» la régie fédérale a aussi engagé des «grands frères» qui sont chargés d'une mission de médiation auprès des passagers ayant un comportement inapproprié. A Genève, les TPG font de la propreté extérieure (effacement des tags, par exemple) et intérieure de leurs véhicules un objectif fort. Ils ont en effet constaté qu'elle contribue à restreindre significativement les actes d'incivilités. Pour ces acteurs également, mieux connaître l'opinion et le comportement du public est utile.

## Faiblesse du débat public

L'essor actuel de la technologie de surveillance, ainsi que la généralisation de son emploi, invitent donc à rediscuter la question des valeurs, des qualités et des enjeux liés à l'espace public, d'une part, et la problématique de l'autonomie personnelle et du respect de la sphère privée, d'autre part. Les possibilités de sensibiliser les habitants et de favoriser le débat public existent pourtant. En effet, 80% des personnes interrogées à Olten demandent que la présence des caméras soit clairement signalée dans les lieux publics, obligation inscrite d'ailleurs dans la loi sur la protection des données. Il est fréquent que cette information soit peu explicite ou placée en dehors du champ visuel de l'utilisateur, comme si les utilisateurs de la vidéosurveillance profitaient de la grande proximité entre surveillance de prévention et de répression.

Pourtant, une communication transparente et une stratégie d'information liée aux mesures de surveillance sont indispensables pour renforcer l'effet préventif des caméras. Or, l'étude menée à Olten montre que si les surveillés n'ont pas conscience d'être filmés alors ils ne sont pas a priori sensibles à l'ensemble des enjeux liés à l'usage de la vidéosurveillance. Sur cette base, il n'est pas surprenant que plus de 50% des personnes interrogées estiment que la vidéosurveillance présente un risque d'atteinte à leur sphère privée. Les conditions d'une régulation démocratique de la vidéosurveillance doivent être mieux précisées à la fois sur la base d'une évaluation des conditions légales existantes et d'une meilleure connaissance de l'opinion des vidéosurveillés. ■

*Cette enquête est menée par Francisco Klauser, dans le cadre de sa thèse de doctorat. Seuls les éléments les plus saillants sont reproduits ici. Cet article s'appuie aussi sur des travaux de recherche menés pour le compte du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Office fédéral de l'éducation et de la science (service COST) par Jean Ruegg et Francisco Klauser de l'Université de Fribourg, Valérie November, Alexandre Plückiger, Laurence Gréco et Laurent Pierrot de l'Université de Genève.*

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

# Naissance dans un marigot

Pour celles et ceux, naïfs, distraits ou distants qui ne le savaient pas encore, au moment des élections au Conseil fédéral, la scène politique devient un marigot peuplé de crocodiles qui ne se font pas de cadeau. Dans son petit livre qui décrit les cinquante derniers jours de Ruth Metzler au gouvernement, Marc Comina dresse un tableau qui évoque des eaux stagnantes où grouillent des sauriens, parfois calmes observateurs d'une proie potentielle, souvent agités de brusques mouvements, et préférant l'anonymat subaquatique à la lumière de la surface.

A la suite du nouveau succès électoral de l'UDC, on aurait pu imaginer des scénarios transparents et compréhensibles pour le public. Le nouveau rapport des forces justifie la présence de deux démocrates du centre - quand donc les francophones de ce parti exigeront-ils une traduction linguistique et politique correcte de l'appellation germanique? - au gouvernement. Les principaux partis se mettent d'accord pour modifier en conséquence la répartition des

sièges en réduisant la présence démocrate-chrétienne. Ou alors les partis gouvernementaux fixent des conditions à la double présence gouvernementale de l'UDC, par exemple que cesse le dénigrement systématique des autorités et la stigmatisation constante des étrangers; une sorte de code de bonne conduite minimale qui sied aux partis porteurs d'une responsabilité exécutive. Au lieu de quoi l'on a assisté à la partie de cache-cache que l'on sait et à la déconfiture d'une formation sans courage, qui a laissé à d'autres le soin de choisir entre ses deux magistrats sortants.

## Un drame appenzellois

Parmi tous les détails des péripéties évoquées par l'auteur, un seulement nous paraît intéressant. Un détail qui n'a guère éveillé la curiosité médiatique. Deux patrons auraient pris contact avec Ruth Metzler avant le 10 décembre pour lui suggérer de ne pas se représenter. Marcel Ospel, le patron d'UBS, lors d'un appel téléphonique, aurait assuré la conseillère fédérale

de son aide en cas de besoin. Quant à Otto Ineichen - Otto le soldeur, nouvel élu radical lucernois - il aurait proposé à la magistrate des postes intéressants dans l'économie privée, deux fois par personne interposée, une troisième fois directement. On peut bien sûr interpréter ces offres comme des marques de sympathie à l'égard d'une personne à laquelle on veut éviter l'affront de la non-réélection. Mais alors pourquoi ces patrons n'ont-ils pas choisi de pousser dehors Joseph Deiss? A tout prendre, la jeune Appenzelloise était plus solidement ancrée à droite et plus fiable pour ces milieux que le professeur d'économie fribourgeois.

Osons une autre hypothèse. Si ce n'est par sympathie, c'est alors par intérêt. L'intérêt de voir entrer au gouvernement un certain Hans-Rudolf Merz, Appenzellois lui aussi, et dont la candidature aurait pu être mise en danger par la réélection de Ruth Metzler. jd

Marc Comina, *Pouvoir et intrigues au Palais fédéral*, Editions de l'Aire, 2004.

## Livre

### «L'aventure du Jura»

Claude Hauser, professeur d'Histoire contemporaine, à l'Université de Fribourg, a déjà consacré plusieurs études au conflit jurassien. *L'aventure du Jura* est une synthèse qui permet de faire le point sur un conflit qui dure avec une intensité variable depuis longtemps. L'auteur concentre son texte sur le XX<sup>e</sup> siècle qui a vu la création du vingt-troisième canton confédéré sur une partie du territoire de l'ancien évêché de Bâle. Le sous-titre du livre donne le ton: *Cultures politiques et identité régionale au XX<sup>e</sup> siècle*.

Il est impossible de prévoir quand et comment la question jurassienne sera résolue. Les aînés l'ont vue renaître après l'affront fait à Georges Mœckli en 1947 écarté du Département des

travaux publics du Canton de Berne parce qu'il était francophone, les cadets ne connaissent que les épisodes plus récents. Claude Hauser, par une information dense et des documents historiques précieux, offre l'occasion de découvrir des aspects connus et peu connus de la vie intellectuelle en Suisse romande. La bibliographie est abondante. La conclusion est intéressante car elle fait appel à des utopies: «d'abord la volonté de mettre à plat les conflits d'un passé proche et de les dépasser; ensuite la reconnaissance réciproque des différences sans évacuer pour autant les possibilités de vie commune avec treize autres. Une utopie qui implique en premier lieu une meilleure connaissance de soi...». A souligner l'appui à

la publication accordé tant par la République et canton du Jura que par l'Office de la culture du canton de Berne. cfp

Claude Hauser, *L'aventure du Jura*, Editions Antipodes & Société d'histoire de la Suisse romande, 2004.

Cet été le Musée jurassien d'art et d'histoire à Delémont présente une exposition à l'occasion du premier quart de siècle du nouveau canton. Le titre, *Jura: éclats d'identités*, devrait provoquer pas mal de discussions. [www.mjah.ch](http://www.mjah.ch)

Claude Hauser, avec Alain Clavier, a participé à la fondation du Groupe de recherche en histoire intellectuelle contemporaine (GRHIC).

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**Carole Faes (cf)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Anne Rivier**  
**Charles-F. Pochon (cfp)**  
**Jean Christophe Schwaab (jcs)**

Forum:  
**Francisco Klausner**  
**Jean Ruegg**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Presses Centrales Lausanne SA**

Abonnement annuel: 100 francs  
Etudiants, apprentis: 60 francs  
@bonnement e-mail: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1,  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail  
[redaction@domainepublic.ch](mailto:redaction@domainepublic.ch)  
[administration@domainepublic.ch](mailto:administration@domainepublic.ch)

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# Edouard, la Suze et moi

Anne Rivier

Les nettoyages de printemps, quelques fois, réservent des surprises agréables. À la faveur d'un rangement, je suis tombée sur la photographie de mon premier jour d'école. J'y partage la vedette avec Edouard, le bon ami de mes sept ans. Croqués par mon père dans notre jardin, rue du Débarcadère, nous y arborons un rictus révélateur. La perspective d'une carrière scolaire ne nous enchante visiblement pas.

En ce temps-là Biel-Bienne n'avait pas besoin de radio pour se savoir bilingue. Mon enfance tout entière a suivi le cours d'une rivière à deux noms : die Schüss, la Suze.

La semaine, ses chemins riverains vous conduisent aux choses sérieuses, l'instruction publique et obligatoire, les redoutables séances chez le dentiste ou l'oto-rhino. Le dimanche, on s'y balade en famille et pour le seul plaisir.

Chaque année reviennent les printemps à hannetons, les automnes à marrons, et les visites hivernales au musée Schwab : inoubliables ses odeurs de poussière et de bois ciré, ses armoires vitrées regorgeant de silex, de grattoirs, de harpons en os de chevreuil, de débris de poteries. Nos Ancêtres les Lacustres, si j'en crois les dessins autorisés de mon vieux cahier d'histoire, vivent et se reproduisent «à l'abri des bêtes féroces» dans des huttes à toits de paille sur des pilotis fichés dans la vase.

Qu'il pleuve ou qu'il neige, il y a la halte à l'écluse. Le lancer de pain provoque de spectaculaires matches mouettes canards. La prétendue fidélité des couples de colverts m'intrigue un peu, mais ma préférence va aux mandarins, avec leurs croupions en pagode. Dans le petit zoo attenant, Kiki le Mainate fait un tabac. C'est un pur produit francophone. Son «merde» sonore éructé à volonté nous met en joie jusqu'à la maison.

En 1954 Biel-Bienne parle les deux langues couramment. Edouard, mon amoureux, aussi. Nous nous aimons à la folie. Matin et après-midi nous nous rejoignons rue du Viaduc, à équidistance de nos domiciles respectifs. Nos rendez-vous sont tellement sacrés que nous sommes toujours en avance de peur de nous rater.

Mon «Edeli» est plus joli qu'un ange, la bouche en cœur, cheveux frisés mouton, l'œil vert amande sous le cil éventail. Pantalon court, larges bretelles, gilet de laine au point mousse sur sa chemise rayée. À ses côtés je me pavane en robe chasuble et blouse à smocks. Nos chaussettes sont jumelles : tire-bouchonnées, tricotées main, grisouilles. Aujourd'hui encore elles me grattent les mollets rien qu'à les regarder.

Edouard a un cartable en authentique peau de vache, noir et blanc avec des poils. Le mien est en cuir lisse brun caca. Bonne pâte, l'Edouard me prête sa merveille sans sourciller. Mieux, le long du Quai du Bas il chaparde des brassées de

fleurs dans les plates-bandes pour me les offrir, il me ramène des raisinets, des framboises ou des cassis par poignées. Chèrement disputées aux grillages ces baies m'arrivent dégoulinantes, déjà réduites en confiture. Elles ont la saveur du fruit défendu et du pouvoir bien exercé.

La classe terminée nous nous attardons sur le pont de la rue de l'Hôpital. Nous jetons des cailloux dans l'eau verte, visant les énormes truites qui ratissent les fonds de leur queue arc-en-ciel. Puis nous remontons le canal en traînant les pieds. Nos mères parfois viennent nous chercher, l'index levé et le sourcil circonflexe.

À neuf ans je m'invente un avenir de ballerine russe. Mon nom de scène, Anouchka Rivierskaïa. Cette nouvelle passion grignote mes congés et finit par espacer nos rencontres. Au début Edouard m'accompagne à la porte du studio de Madame N. Il aimerait apprendre à danser avec moi. Madame N. n'accepte pas de garçons chez elle. Unique représentant du sexe fort, le pianiste, son mari.

Monsieur N. est de l'espèce commune des Chopin à lunettes. Il joue à dix mètres du clavier, l'oreille sur l'épaule et les bras tendus. Après chacune de nos prestations il s'ébroue, secoue sa somptueuse chevelure et se retourne vers nous, les futures étoiles. Son sourire indulgent est un baume sur les constantes vexations que son épouse nous inflige. Car Madame N. est une personne exagérément sévère, une vraie Allemande. Et sans aucun doute possible une vraie maîtresse de ballet. Ni compliment, ni encouragement, jamais.

Edouard lentement se résigne. La Suze nous escorte séparément. Nous sommes grands, maintenant. Notre existence a changé d'itinéraire, elle se concentre sur le Seevorstadt et son Progymnase. Les marronniers du Faubourg nous voient passer et repasser, mêlés à des groupes d'ados gueulars au rire grasseyant. On nous entend chanter à tue-tête le «Retiens la nuit» de Johnny et le «Lippenstift am Jacket» de Peter et Conny. Le kiosque en bois du Rüschi vide nos porte-monnaie de leur maigre argent de poche.

À son heure l'église du Pasquart nous accueillera en religion. J'y confirmerai la promesse de mes parents, juste pour les cadeaux... Edouard, lui, refusera «cette comédie». Il s'inscrira quatre ans plus tard en faculté de théologie.

Nos études différentes, nos voyages nous éloigneront l'un de l'autre pour longtemps. Nos retrouvailles n'en furent que plus intenses. Edouard est mort trop vite. Son dernier cadeau, une invitation à un spectacle de Pina Bausch, était aussi beau qu'un bouquet volé.

Je viens de recoller notre photo dans mon album. Ce que nous étions chou ! Mais ces affreuses chaussettes, tout de même. ■